



Exercice – Lexique – Sauvetages en mer – CM2

Sauvetages en mer

Activité en autonomie

Le présent document propose une activité à mettre en œuvre en autonomie :
il s'agit d'une recherche lexicale après la lecture des différents documents, à l'appui du texte, des tableaux et des logos.

Compétences :

- S'appuyer sur le contexte pour trouver le sens des mots
- Identifier un lexique spécifique

Matériel par élève :

- Le texte « Sauvetages en mer »
- La fiche élève
- Un dictionnaire ou un glossaire adapté

Sauvetages en mer



Les remorqueurs sont des bateaux assez petits, mais très puissants. Ils servent à guider, tirer, pousser les gros bateaux entrant et sortant des ports.

Les remorqueurs de haute-mer, beaucoup plus gros eux, sont utilisés pour la surveillance et le remorquage des cargos et autres gros bateaux en difficulté au large : tempêtes, pannes, incendie à bord par exemple.

Décembre 2000 : Remorquage difficile dans la Manche

Le remorqueur de haute mer *Abeille Languedoc* a porté assistance, le 13 décembre 2000, au cargo *Enif*, 4 à 5 fois plus gros que lui. Celui-ci était à la dérive, sans doute à cause d'une perte de gouvernail. L'*Abeille* l'a rejoint et lui a passé un gros câble de remorque dans des conditions difficiles (9 m de creux et vent de 110 km/h en rafale) avant de l'amener au Havre.

Les Cross : centres de surveillance et de secours

- Ils reçoivent les alertes grâce à une écoute radio 24 heures sur 24 : environ 8 000 alertes par an, pour des navires de pêche, de commerce, de plaisance.
- Ils dirigent les opérations de recherche et de sauvetage, y compris lors de grandes catastrophes maritimes.



Les remorqueurs de Haute Mer

Remorqueur	Basé à ...	Longueur
<i>Abeille Liberté</i>	Cherbourg	80 m
<i>Abeille Languedoc</i>	Boulogne sur mer	63,45 m
<i>Abeille Bourbon</i>	Brest	80 m
<i>Abeille Flandre</i>	Toulon	63,45 m

Sauvetages en mer

Fiche élève

Exercice n°1 : lexique et contexte :

En t'aidant du contexte, quel est le sens du mot « creux » dans l'encart intitulé *Décembre 2000 : remorquage difficile dans la Manche*.

- *On peut comprendre le sens d'un mot inconnu grâce au contexte. Pour cela, il faut s'appuyer sur son idée générale et sur le sujet dont il parle. Souligne les mots qui t'ont fourni des indices pour répondre à cette question.*

.....
.....

Exercice n°2 : lexique et famille de mots :

Quels autres mots appartiennent à la même famille que *remorquer* ?

- *Les mots qui ont le même radical, c'est-à-dire l'élément de base qui exprime le sens principal du mot, appartiennent à la même famille. Par exemple dans ce texte, les mots **mer** et **maritime** sont de la même famille.*

Remorquer :

.....

Exercice n°3 : lexique et polysémie :

Que signifie CROSS dans ce document ?

.....
.....

Connais-tu d'autres significations à ce mot ? Si oui, lesquelles ?

.....
.....

Exercice n°4 : recherche documentaire :

En t'aidant de documents de ton choix (livres documentaires, encyclopédies, dictionnaires, Internet), définis ce qu'est *la haute mer*.

.....
.....
.....

Sauvetages en mer

Fiche autocorrective

Exercice n°1 : lexique et contexte :

En t'aidant du contexte, quel est le sens du mot « creux » dans l'encart intitulé *Décembre 2000 : remorquage difficile dans la Manche*.

- On peut comprendre le sens d'un mot inconnu grâce au contexte. Pour cela, il faut s'appuyer sur son idée générale et sur le sujet dont il parle. Souligne les mots qui t'ont fourni des indices pour répondre à cette question.

Creux : une grande vague pour laquelle on peut mesurer la distance entre la partie basse de la vague (le creux) et la partie haute (la crête).

Décembre 2000 : Remorquage difficile dans la Manche

Le remorqueur de **haute mer** *Abeille Languedoc* a porté assistance, le 13 décembre 2000, au cargo *Enif*, 4 à 5 fois plus gros que lui. Celui-ci était à la dérive, sans doute à cause d'une perte de gouvernail. L'*Abeille* l'a rejoint et lui a passé un gros câble de remorque dans des **conditions difficiles** (9 m de creux et **vent de 110 km/h en rafale**) avant de l'amener au Havre.

Exercice n°2 : lexique et famille de mots :

Quels autres mots appartiennent à la même famille que *remorquer* ?

- Les mots qui ont le même radical, c'est-à-dire l'élément de base qui exprime le sens principal du mot, appartiennent à la même famille.
Par exemple dans ce texte, les mots **mer** et **maritime** sont de la même famille.

Remorquer : remorque, remorquage, semi-remorque, remorqueur.

Exercice n°3 : lexique et polysémie :

Que signifie **CROSS** dans ce document ?

Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage.

Connais-tu d'autres significations à ce mot ? Si oui, lesquelles ?

Cross-country : épreuve athlétique se déroulant sur un tracé assez long et accidenté (sous-bois, franchissement de rivières...)

Moto-cross : motocycle évoluant sur des terrains boueux comprenant un terrain accidenté (bosses, tremplins...)

Vélocross/cyclocross : vélo cycle évoluant sur des terrains boueux comprenant un terrain accidenté (bosses, tremplins...)

Faire du cross : pratiquer ces sports motocyclistes, vélo cyclistes ou pédestres.

Exercice n°4 : recherche documentaire :

En t'aidant de documents de ton choix (livres documentaires, encyclopédies, dictionnaires, Internet), définis ce qu'est *la haute mer*.

*On désigne par **eaux internationales** ou par **haute mer**, ce dernier terme étant le seul employé en droit de la mer, les zones maritimes qui ne sont sous l'autorité d'aucun État (par opposition aux « eaux sous juridiction d'un État côtier »).*

La haute mer est généralement considérée comme un « bien public mondial » couvrant environ la moitié de la surface planétaire et 64 % des océans. In Wikipédia

HAUTE MER, définition juridique et réglementation (c'est hors programme du cycle 3)

Partie des mers et des océans qui n'est pas soumise à la juridiction des États côtiers, la haute mer, traditionnellement vouée à la navigation et à la pêche, peut être utilisée par les navires de tous les États. La navigation comme la pêche y sont libres. Le principe de liberté est appliqué également aux techniques apparues plus récemment, comme la pose de câbles téléphoniques ou de pipe-lines et surtout le survol aérien. En l'absence d'une autorité internationale, c'est à chaque État de faire la police dans la haute mer, mais ses pouvoirs varient selon que le navire est un national ou bien arbore le pavillon d'un autre État. Ainsi, tous les bâtiments de guerre possèdent-ils un droit d'approche et celui d'effectuer une enquête de pavillon (c'est-à-dire s'assurer que le pavillon correspond bien à la nationalité du navire inspecté). En revanche, on ne peut arraisonner et dérouter que les navires nationaux et non ceux qui relèvent de l'autorité d'un autre État. Cette règle générale souffre cependant quelques exceptions : on peut arraisonner un navire étranger que l'on a commencé à poursuivre dans ses eaux territoriales ou bien encore les navires pirates (précisément parce qu'ils ne possèdent pas de nationalité). De même, un nombre limité d'infractions peut être relevé par tous les bâtiments de guerre : traite des esclaves, dommages aux câbles sous-marins ou aux pipe-lines, certaines pollutions, etc. Mais, dans ces cas, la compétence juridictionnelle (pouvoir de juger et de punir) demeure l'apanage de l'État du pavillon. À ces règles traditionnelles qui concernent la surface des eaux s'ajoute désormais un droit du fond de la mer, qui est totalement nouveau et distinct du précédent : son principe directeur réside dans l'affirmation du caractère de « patrimoine commun de l'humanité » du fond des mers et donc de l'inappropriabilité de ses richesses par des États ou des personnes physiques ou morales isolés. In Universalis.